



Quelle réforme pour la profession d'avocat en Belgique?

Mercredi 21 mars 2018, de 19h à 21h
Amphitéâtre Henri La Fontaine
Bâtiment K - Université libre de Bruxelles
Avenue Adolphe Buyl 87
1050 Bruxelles

Sous la présidence du professeur Gregory LEWKOWICZ

Introduction par le professeur Patrick GOFFAUX, Doyen de la Faculté de Droit et de Criminologie

Orateurs: Pr Koen GEENS, Ministre de la Justice ;

Me Patrick HENRY, Rapporteur du Ministre Koen GEENS sur l'avenir de la profession d'avocat ; Me Patrick DILLEN, Stafhouder van de Nederlandse Orde van Advocaten Bij de Balie te Brussel ; Me Jean-Pierre BUYLE, Président d'Avocats.be ; Pr Benoît FRYDMAN, Président du Centre Perelman ; Me Vinciane GILLET, Membre du Conseil de l'Ordre français des Avocats du Barreau de Bruxelles – Présidente de l'Incubateur européen du Barreau de Bruxelles ; Me Pierre SCULIER, Bâtonnier de l'Ordre français des Avocats du Barreau de Bruxelles

Une grande réforme de la profession d'avocat se prépare à l'initiative du Ministre de la Justice, Koen GEENS. Les deux experts mandatés, Me Patrick HENRY et Me Patrick HOFSTRÖSSLER, viennent de remettre au Ministre une série de propositions dans un rapport attendu.

Cette conférence constitue la première opportunité pour les avocats et les personnes intéressées par l'évolution de la profession de mesurer l'importance de la réforme envisagée pour la profession d'avocat et l'état de droit, mais aussi de prendre connaissance, en présence du Ministre de la Justice et d'orateurs de haute tenue, de ses points clefs et des critiques qui lui sont adressées.

La conférence est organisée par le Centre Perelman de l'Université libre de Bruxelles en collaboration avec le Bureau des étudiants de la Faculté de Droit et de Criminologie et avec le soutien de l'Ordre français et de l'Ordre néerlandophone des avocats du Barreau de Bruxelles. La conférence se tiendra essentiellement en français.

Participation aux frais :

Stagiaires : 0 €

Avocats inscrits au tableau et autres : 15 €

Un cocktail est prévu à l'issue de la conférence.

Formation permanente :

La participation à la conférence donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable et paiement en ligne via la page du Centre Perelman: <https://www.centre-perelman.eventbrite.com>

En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : Mme Sylvie Riche (Sylvie.Riche@ulb.ac.be)

Attention, compte tenu de l'actualité du sujet, il est conseillé de réserver ses places bien à l'avance. Les places sont strictement limitées.



**BARREAU
DE
BRUXELLES**
ORDRE
FRANÇAIS



**BALIE
BRUSSEL**
Nederlandstalige
Advocatenorde

QUELLE RÉFORME POUR LA PROFESSION D'AVOCAT EN BELGIQUE ?

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
CAMPUS DU SOLBOSCH
87, AVENUE BUYL BÂTIMENT K
AMPHITHÉÂTRE HENRI LA FONTAINE



21 MARS 2018
19h00-21h00
(suivi d'un cocktail)

Sous la présidence du **Pr Gregory LEWKOWICZ**
(Directeur du programme droit global – Centre
Perelman)

INTRODUCTION

Pr Patrick GOFFAUX

Doyen de la Faculté de Droit et de Criminologie

DISCOURS

Pr Koen GEENS

Ministre de la Justice

Me Patrick HENRY

Rapporteur du Ministre sur l'avenir de la profession d'avocat

ORATEURS

Me Jean-Pierre BUYLE

Président d'Avocats.be

Me Patrick DILLEN

Stafhouder van de Nederlandse Orde van Advocaten Bij de
Balie te Brussel

Pr Benoît FRYDMAN

Président du Centre Perelman

Me Vinciane GILLET

Membre du conseil de l'Ordre – Présidente de l'Incubateur
européen du barreau de Bruxelles

Me Pierre SCULIER

Bâtonnier de l'Ordre français des Avocats du Barreau de
Bruxelles

COCKTAIL

POINTS DE FORMATION : LA PARTICIPATION DONNE DROIT À 2 POINTS DE FORMATION POUR LES
AVOCATS

PRIX

15 € POUR LES AVOCATS INSCRITS AU TABLEAU ET AUTRES

GRATUIT POUR LES STAGIAIRES, LES ÉTUDIANTS ET LES MEMBRES DES PERSONNELS DES
UNIVERSITÉS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR WWW.CENTRE-PERELMAN.EVENTBRITE.COM

INFORMATION

BENOIT.KANABUS@ULB.AC.BE

